



AIX en PROVENCE

LA VILLE

L'Adjoint de Quartier

*Délégué à la Circulation, déplacements, stationnement
Réglementation de la Circulation et du Stationnement*

*Aménagements, Constructions,
Entretien de la Voirie et gestion réglementaire de la Voirie*

Éclairage Public, Illuminations festives, Relations avec les Taxis

*Relations avec les Habitants,
Suivi et développement du Quartier Pont de l'Arc*

-ooOoo-

Madame, Monsieur,

Votre quartier a trop longtemps souffert de stationnement parasite qui vous pénalise quotidiennement et génère une circulation importante, source de pollution et de bruit.

Un travail, fruit de 18 mois de concertation avec votre Comité d'Intérêt de Quartier, a été réalisé afin de pallier au mieux à ces nuisances.

Comme il a été annoncé lors de l'Assemblée Générale de votre Comité d'Intérêt de Quartier le mardi 25 avril dernier à la Mairie du Pont de l'Arc, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joints les différentes modifications qui vont être mises en œuvre :

- les sens de circulation (trois changements portés en rouge) permettant de pacifier votre quartier tout en conservant ses fonctionnalités de desserte,
- la hiérarchisation des vitesses sur votre quartier,
- l'explication du choix conformément au Code de la Route de cette hiérarchisation des vitesses : zone piétonne, zone 20 (dite zone de rencontre), zone 30, limitation à 50 km/h.

Ces nouvelles dispositions donneront lieu comme nous nous y sommes engagés à une évaluation d'ici la fin de cette année.

Soyez persuadés de l'attention que la Ville porte quant à vos préoccupations.

Mes collaborateurs restent à votre disposition pour toute précision complémentaire au 04.42.91.97.37 ou par mail à l'adresse suivante : chevalierc@mairie-aixenprovence.fr.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Eric Chevalier

Eric CHEVALIER,
Par Délégation du Maire,